

Stationnement: retour à l'envoyeur

NYON Quand le syndic rappelle à des élus qui se plaignent du peu de places de parking devant la poste que c'est de leur faute!

MARIE-CHRISTINE FERT
mare-christine.fert@lacote.ch

«C'est franchement scandaleux! On aurait quand même pu mettre quelques places de parking en plus devant la nouvelle poste!» Lundi soir, lors de la séance du Conseil communal, l'UDC Christian Udasse a exprimé sa colère en évoquant les bancs installés devant la nouvelle agence postale, derrière la gare. Selon cet élu, il aurait été beaucoup plus judicieux de prévoir des places de stationnement bienvenues pour les automobilistes.

Et il n'a pas été le seul à formuler des critiques. «Ces tas de bois devant la poste avec des gravillons jaunâtres, c'est désolant», a renchéri Jacky Colomb. Pour cet élu du Parti indépendant nyonnais, il faut absolument aménager cette place d'une manière plus conviviale avec des dépose-minute pour les usagers de la poste.

Une question de dicastères

L'occasion était trop belle pour le syndic. Daniel Rossellat a renvoyé dans le camp du législatif l'état des lieux actuel. Soulignant quand même que le bois avait été travaillé par les forestiers du Service des espaces verts, il a rappelé que l'aménagement devant l'agence postale résultait du vote de l'assemblée délibérante. «C'est la conséquence d'une décision du Conseil communal. Pas d'argent, pas de projet», a répondu Daniel Rossellat. Qui a ajouté que ce dossier n'était plus prioritaire. «Nous allons réfléchir et nous viendrons



Après trois préavis, le législatif avait rogné, en 2015, sur les crédits des aménagements routiers. MATEO LAUGIER

peut-être avec une autre proposition», a-t-il conclu.

Pour rappel, l'aménagement du parc de la Morâche et de ses abords avait fait l'objet d'un véritable feuilleton qui s'était terminé en mars 2015. Après trois préavis et des débats particulièrement nourris, le Conseil communal avait accepté les équipements proposés par la Municipalité pour étoffer cet espace vert. Au total, une somme de près d'1,8 million de francs, contre les 3 initialement prévus, a été votée.

Sauf qu'en ce mois de mars 2015, l'entrée de ce parc devant la poste et son raccordement à la route de Saint-Cergue ont été refusés pour des questions de procédure.



DANIEL ROSSELLAT SYNDIC DE NYON

«C'est la conséquence d'une décision du Conseil. Pas d'argent, pas de projet!»

Des élus s'étaient émus que la réfection de la route figure dans un préavis présenté par le Service des espaces verts dont ce n'est pas la mission. Ils demandaient à la Municipalité de présenter un projet spécifique, supervisé par le bon dicastère, à savoir Travaux et environnement. Ce que la majorité

du législatif avait admis, au grand dam de Daniel Rossellat qui avait bataillé pour que les équipements routiers soient réalisés.

Un syndic qui avait donc l'argumentaire facile, lundi soir, pour répondre à ceux qui, un an plus tôt, avaient refusé un accès à la poste plus esthétique. ●

Pas de frais supplémentaires pour la Municipalité

NYON Les dépenses de l'exécutif hors des cantons de Genève et Vaud ne feront pas l'objet de frais supplémentaires.

Traditionnellement, en début de législature, les indemnités annuelles des membres de la Municipalité sont votées par le Conseil communal. Elles demeurent identiques, à savoir 141 660 francs pour le syndic, pour un taux d'activité de 70%, et 101 186 francs pour les municipaux pour un taux de 50%. Des pourcentages qui restent théoriques et qui ne correspondent pas à la réalité, selon les titulaires de ces postes, dans la mesure où une augmentation de la charge de travail a été constatée ces dernières années. Un ajustement des taux pourrait être revu dans cinq ans.

En revanche, la Municipalité a voulu une adaptation de ses frais, déductibles fiscalement.



Le législatif a refusé d'accorder à la Municipalité un montant de 3000 francs pour des frais hors cantons de Genève et Vaud. SIGFREDO HARO

Et là, elle s'est exposée à un refus du Conseil communal. Si le législatif a maintenu les indemnités forfaitaires annuelles, à savoir 11 200 francs pour le syndic et 9000 francs pour les municipaux, la grande majorité des élus a refusé qu'un montant annuel maximal de 3000 francs soit attribué aux frais de représentation hors

cantons de Genève et Vaud sur présentation des justificatifs.

«Des traitements plus que raisonnables»

Des frais justifiés par la Municipalité en raison des nombreux contacts qu'elle doit nouer, notamment dans le cadre de l'agglomération franco-valdo-genoise.

Dans son rapport, la commission de conseillers communaux chargée d'examiner le préavis juge «petit» de la part de l'exécutif d'extraire des représentations hors Genève et Vaud, d'autant que la rémunération de ses membres est «plus que raisonnable en comparaison à d'autres communes de taille semblable». Tout comme elle n'a pas été favorable, mais a pris note, de la présentation de la nouvelle répartition du budget pour la formation continue des membres de la Municipalité. Cette dernière a souhaité qu'un municipal non réélu ou démissionnaire puisse se voir accorder la possibilité de faire un bilan de compétences, pour l'aider à mieux rebondir dans sa vie professionnelle. Si la commission peut comprendre cette solidarité, elle rappelle «que cette situation fait partie intégrante de la vie d'un élu communal qui doit être conscient de ce risque lorsqu'il décide de s'engager pour la collectivité.» ● MCF

ARZIER - LE MUIDS

Un suspect arrêté



La poste avait été attaquée le mardi 8 novembre. FABIEN DARVEY

La vie de l'office postal d'Arzier a repris son cours depuis la tentative de brigandage du mardi 8 novembre. L'employée présente au moment des faits a été remplacée temporairement. «Les collaborateurs victimes d'un délit avec violence reçoivent sur le champ un soutien par le service social de l'entreprise», avance Nathalie Dérobert Fellay, porte-parole du géant jaune. Celui-ci s'inscrit sur la durée et comprend un volet d'ordre psychologique ainsi qu'une orientation vers une prise en charge médicale.»

Au lendemain de l'agression, soit le 9 novembre, l'un des auteurs de la tentative d'agression à la poste a été interpellé au chemin d'Eysins, à Nyon. Il s'agit d'un Français de 37 ans, domicilié dans la région lyonnaise. «Des ci-

toyens nous ont signalé un comportement suspect, ce qui se produit fréquemment», communique l'adjudante Florence Maillard, chargée de communication à la police cantonale vaudoise. Il a été placé en détention provisoire.

L'enquête se poursuit pour retrouver les deux autres protagonistes. Une personne de plus est donc recherchée par les inspecteurs de la région judiciaire de Nyon puisque, la semaine dernière, les forces de l'ordre faisaient mention de deux individus.

La Poste refusant de communiquer sur le sujet, impossible de savoir combien de tentatives de vols ou d'agressions ont eu lieu depuis le début de l'année. La porte-parole affirme que ceux-ci sont en baisse sur les dix dernières années. ● COM/FD

Le marché de Noël au château et dans le bourg



Les arcades devraient bientôt être décorées. CÉDRIC SANDOZ

COPPET Cette année, le marché de Noël s'étendra jusque sous les arcades du bourg.

La manifestation copétaine va prendre de l'ampleur cette année. En plus du traditionnel et apprécié rendez-vous au château, les visiteurs pourront également flâner dans la rue du Perron et sous les arcades du bourg. Et profiter de la participation des commerçants de Coppet et d'une vingtaine d'exposants supplémentaires qui viendront en renfort aux septante vendeurs et artisans installés au château.

«Cette nouvelle version de notre marché de Noël est issue de la fusion de la manifestation du château et de la Nocturne sous les arcades», détaille Isabelle Naville, municipale en charge des commerces. L'élué tient également à saluer l'énergie déployée par l'association des commerçants, reprise cette année par un nouveau comité dynamique, qui s'occupe

d'animer les arcades et la rue du Perron, rendue piétonne durant les heures de marché.

En plus des stands, de nombreuses animations pour les plus jeunes sont également au programme. La commune de Coppet invite notamment les enfants dès quatre ans au spectacle «Banana est là», à la salle communale, le mercredi 30 novembre à 15h. Une représentation qui sera suivie de la traditionnelle visite du père Noël. ● GBT

INFO+

Marché de Noël de Coppet
Du 30 novembre au 5 décembre
au château et dans le bourg.
www.noelcoppet.ch
www.coppet.ch

PUBLICITÉ

Visuels autocollants
T
l'Atelier de la Lettre
patrick Tièche Nyon
022 361 73 07
atelierdelalettre.ch